

COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 09 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le neuf septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la salle des fêtes, en séance ordinaire après convocation légale sous la Présidence de Monsieur Alain DUBOIS, Maire

Etaient présents : Ms Alain DUBOIS, Samuel ELIOT, Cyrille BONNIN, Mme Denise FONTAINE, Ms Freddy SAVATIER, Mme Emmanuelle BOUGAULT, M. René SURIER, Patrick BOUGAULT, Jean-Marie BARANGER et Mme Dominique BRUNET

Etaient représentés : M. Ghislain HURÉ (pouvoir à M. Alain DUBOIS) et Mme Denise FONTAINE (pouvoir à Mme Dominique BRUNET)

M. Freddy SAVATIER a été nommé secrétaire

Date de convocation : 02 septembre 2020

Date d'affichage : 02 septembre 2020

ORDRE DU JOUR

1. Demande de subvention
2. Création d'un emploi permanent pour l'agent technique
3. Conseil Départemental : convention relative au transfert du réseau d'eau pluvial
4. Projet garage : décision sur sa faisabilité
5. Selon décision à l'ordre du jour n° 4 : aménagement de la grange existante
6. Selon décision à l'ordre du jour n° 4 : aménagement des sanitaires
7. Selon décision à l'ordre du jour n° 4 : plan de financement prévisionnel
8. Questions et invitations diverses

Observation sur le Procès-Verbal du 22 juillet 2020

Sans aucune observation, le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

N° 2020-09-048 Subvention Agir A10

Monsieur le Maire présente aux élus un courrier reçu de l'association Agir A10.

Cette dernière a engagé un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans sur le projet d'élargissement de l'autoroute A10, recours motivé par le fait que l'association considère que l'application de la loi sur les nuisances acoustiques est restrictive et erronée au détriment des riverains.

L'association nous sollicite pour l'obtention d'une subvention, afin de couvrir les frais engagés par cette procédure judiciaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **attribue** une subvention de 100,00 euros (cent euros).

N° 2020-09-049 Création d'un emploi permanent pour l'agent technique

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Le contrat de l'agent technique arrivant à son terme le 17 septembre 2020, il convient de déterminer la suite à donner.

Monsieur le Maire propose de le stagiairiser pour une durée d'un an en vue de le titulariser, sur un temps non-complet à raison de 21 heures hebdomadaire étendues sur 3 jours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **stagiairise** l'agent communal et **autorise** Monsieur le Maire à faire toutes les démarches pour cette mise en place.

N° 2020-09-050 Conseil Départemental : convention relative au transfert du réseau d'eau pluvial

Le Maire rappelle qu'une convention a été signée le 26 juin 2020 avec le Conseil Départemental pour l'entretien ultérieur du réseau d'eau pluvial réalisé de l'entrée au niveau de la RD18 à la sortie sur la berge de la Vienne en agglomération.

Toutefois, au regard du développement de la Commune et du classement en agglomération de la section RD18 concernée, le réseau d'eau pluvial devient du ressort de la Commune, c'est pourquoi il est désormais proposé de transférer le réseau d'eau pluvial à la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **accepte** cette modification et **autorise** Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention.

N° 2020-09-051 Projet garage : décision sur sa faisabilité

S'appuyant sur l'avis informel formulé lors de la réunion du 22 juillet 2020, le Maire demande au Conseil Municipal de prendre une décision et de se prononcer sur la faisabilité du projet.

Pour rappel, le projet garage nécessite à l'heure d'aujourd'hui un financement de fonds propres de la commune de 113 398,00 € alors que le projet initial ne prévoyait qu'un fonds propre de 65 868,00 € soit un surcoût de plus de 40 % du projet initial.

Bien que la commune soit en capacité de financer le projet, cela représente un coût onéreux qui impactera inévitablement les éventuels projets à venir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 8 voix pour l'arrêt du projet, 2 voix contre l'arrêt et 1 abstention, **arrête** définitivement le projet garage et **autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour signifier cet arrêt de projet.

N° 2020-09-052 Aménagement de la grange actuelle et des sanitaires

Suite à l'abandon du projet garage et afin de conserver la subvention de Fond de Solidarité du Territoire (FST), il avait été évoqué lors de la précédente réunion de conseil l'aménagement de la grange, servant d'hangar pour le service technique et d'effectuer un aménagement dans l'annexe de la mairie afin d'y créer des sanitaires pour l'agent communal.

Monsieur le Maire présente plusieurs devis réalisés.

Pour la grange :*A) devis plancher, étagères et établi*

- SARL PCCM d'Antogny le Tillac : 10 000,88 € HT
- SARL Cailler de Braslou : 11 142,50 € HT

B) devis maçonnerie (terrassement, coffrage et dalle de béton)

- SARL BBF de St Rémy sur Creuse : 2 829,20 € HT
- SARL PCCM d'Antogny le Tillac : 5 060,38 € HT

C) devis électricité (lampes, prises de courant, tableau électrique)

- Entreprise Collet de Leigné les Bois : 1 204,95 € HT
- Loïc BOURREAU de Marigny Marmande : 1 261,15 € HT

D) devis raccordement électrique 12 kVA monophasé

- EDF : 1 716,00 €

Pour les sanitaires :*A) devis plâtrerie et carrelage*

- SARL Simon de Leigné les Bois : 3 950,00 € HT
- SARL BBF de St Rémy sur Creuse : 5 170,59 € HT
- SARL Rambault de Châtelleraut : 4 834,19 € HT

B) devis plomberie et électricité

- Entreprise Collet de Leigné les Bois : 3 596,26 € HT
- Loïc BOURREAU de Marigny Marmande : 5 230,86 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **accepte** les devis :

- pour l'aménagement de la grange de :

- A) devis plancher, étagères et établi : SARL PCCM d'Antogny le Tillac pour 10 000,88 € HT
- B) devis maçonnerie : SARL BBF de St Rémy sur Creuse : 2 829,20 € HT
- C) devis électricité : Entreprise Collet de Leigné les Bois : 1 204,95 € HT
- D) devis raccordement électrique d'EDF : 1 716,00 €

- pour l'aménagement de sanitaire de :

- A) devis plâtrerie et carrelage : SARL Simon de Leigné les Bois : 3 950,00 € HT
- B) devis plomberie et électricité : Entreprise Collet de Leigné les Bois : 3 596,26 € HT

et **autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour le commencement des travaux et la conservation de la subvention FST.

Quelques modifications seront apportées au devis initial en électricité pour la grange car le Conseil Municipal souhaite un éclairage économique style tube LED ; quelques petites modifications seront demandées pour la plomberie / électricité des sanitaires : carrelage antidérapant dans la douche, porte large de 93 cm, wc répondant aux normes PMR et éclairage économique LED.

8. Questions et invitations diverses

a) Monsieur le Maire demande s'il y a des volontaires pour siéger dans la ou les commissions (2 commissions au maximum) de la Communauté de Communes Val de Vienne. Sont candidats aux commissions :

- finance, économie et développement durable : Monsieur Alain DUBOIS
- ressources humaines, enfance jeunesse
- commerce, artisanat, emploi et insertion
- tourisme : Monsieur Samuel ELIOT et Denise FONTAINE
- service à la population et transport scolaire
- urbanisme, habitat et numérique
- culture : Madame Dominique BRUNET
- environnement, ordures ménagères et transition énergétique : Monsieur Cyrille BONNIN
- sport

b) Pour des raisons sanitaires, le Conseil Municipal décide d'annuler le repas annuel des anciens qui se déroule habituellement le 11 novembre.

Toutefois, Monsieur Cyrille BONNIN avec quelques conseillers mènent une réflexion afin de marquer malgré tout une reconnaissance pour nos anciens (66 personnes ont plus de 62 ans). Afin de prendre connaissance des différentes options de leur étude, une réunion de Conseil exclusive sera organisée en octobre pour faire le choix d'une voir deux d'entre elles. La somme retenue par personne est de 20 euros.

c) Monsieur le Maire fait part aux élus d'un mail transmis par la Préfecture d'Indre-et-Loire. Il faut désigner un volontaire, à l'exception du Maire et des adjoints, pour le renouvellement des membres de la Commission de Contrôle des listes électorales. A défaut de volontaire, c'est le plus jeune conseiller qui sera désigné. Madame Dominique BRUNET est volontaire et est donc désignée membre de la commission précitée.

d) Le Maire demande aux conseillers de réfléchir à d'éventuels projets pour l'année 2021, sachant qu'il n'y a pas d'appel d'offres à effectuer pour un montant maximum de 70 000 € (le plafond a été augmenté suite à la crise sanitaire, afin de relancer l'économie).

e) Début avril, la CCTVV nous avait contacté afin de connaître le nombre de tests virologiques qui seraient réalisés parmi les salariés et les conseillers. Une commande de 6 tests avait été faite. Les tests seront réalisés au cabinet de l'île Bouchard le 25 septembre 2020 de 14h à 17h, pour l'agent technique, l'agent d'entretien, l'adjointe administrative, Monsieur Cyrille BONNIN (2^{ème} adjoint) et Denise FONTAINE (3^{ème} adjointe).

f) Monsieur le Maire indique que la Stèle Saint-Jacques de Compostelle a été endommagée. Il a pris contact avec la personne qui nous en avait fait don, M. PARENT, afin qu'il nous établisse un devis pour la remise en état de la Stèle.

g) Plusieurs invitations ont été faites au Conseil Municipal. Tout d'abord, le CPIE (Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement) organise son assemblée générale le 24 septembre. Ensuite, la Mission Locale du Chinonais organise son assemblée générale le 29 septembre. Après proposition, il n'y a pas de volontaire.

h) Monsieur Cyrille BONNIN résume la réunion du SMICTOM à laquelle il a participé le lundi et précise que l'ancien président, Monsieur MASSARD a été réélu.

i) Monsieur Samuel ELIOT évoque sa journée auprès des pompiers de la Celle Saint Avant, qui lui a permis d'évoquer avec eux leurs missions et d'être formé gratuitement aux gestes qui sauvent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Le Maire
Alain DUBOIS

Le secrétaire
Freddy SAVATIER

Les membres présents	Signature
Samuel ELIOT	
Cyrille BONNIN	
Denise FONTAINE	Représentée par Dominique BRUNET
Emmanuelle BOUGAULT	
René SURIER	
Ghislain HURÉ	Représenté par Alain DUBOIS
Patrick BOUGAULT	
Jean-Marie BARANGER	
Dominique BRUNET	